

LES OUTILS AU SERVICE DU DROIT DE LA FAMILLE

LES 26 ET 27 JANVIER 2023
MAISON DE LA CHIMIE

#EGDFP2023



E-DCM ET AUTRES OUTILS NUMERIQUES DU CNB

Atelier 6

INTERVENANTS



Brigitte BOGUCKI

Avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Philippe BARON

Président de la commission Numérique du CNB, avocat au barreau de Tours, ancien bâtonnier, ancien vice-président de la Conférence des Bâtonniers

Clémence BERTIN-AYNÈS

Avocate au barreau de Paris



PLAN

1

LES OUTILS NUMERIQUES DU CNB

Présentation générale et présentation particulière de la e-convention d'honoraires.

2

LE E-DCM

Présentation, mode d'emploi, conseils et démonstration

3

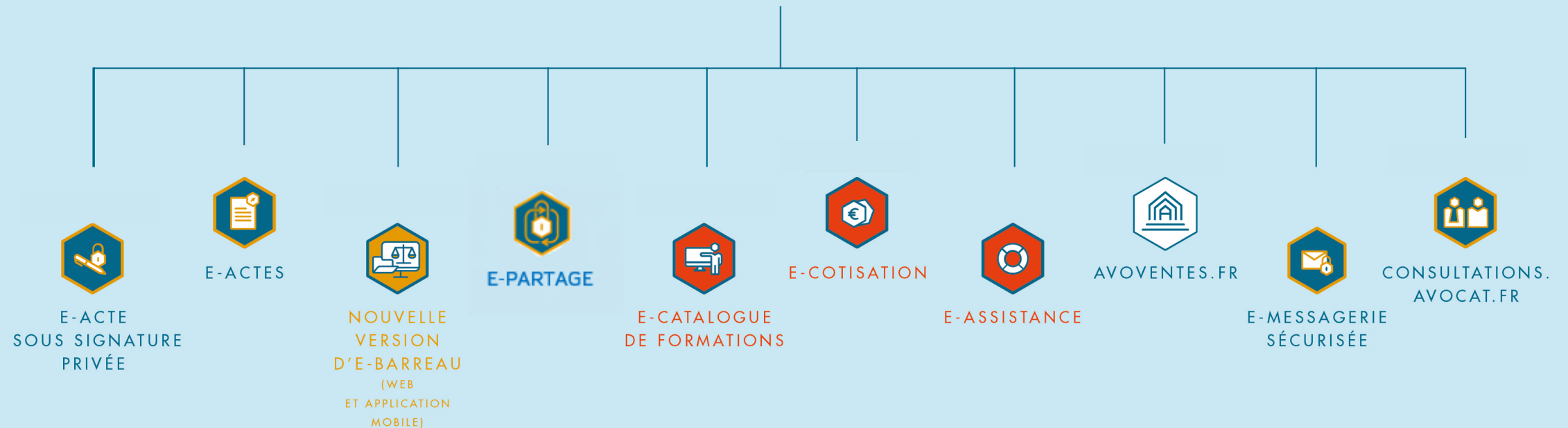
LA SECURITE INFORMATIQUES ET NOS REGLES PROFESSIONNELLES

Les règles de sécurité

La confidentialité au regard de nos règles professionnelles

1

LES OUTILS NUMERIQUES DU CNB



LES OUTILS NUMERIQUES DU CNB



AVOCAT.FR

Développez votre clientèle grâce à ce service de mise en relation qui vous permet de référencer vos compétences et spécialisations, de fixer vos tarifs et de prendre rendez-vous.



E-CONVENTIONS D'HONORAIRES

Simplifiez vos échanges avec vos clients grâce à des conventions d'honoraires dématérialisées et la possibilité pour vos clients de signer électroniquement.



E-MESSAGERIE SÉCURISÉE

Une adresse de messagerie certifiée fiable et sécurisée disponible sur ordinateur et sur application offrant tous les avantages d'une suite de services nécessaires à l'avocat :

- carnet d'adresses permettant d'accéder à tous vos contacts
- agenda
- gestionnaire de tâches
- espace de stockage 50 go
- partage de documents illimité
- messagerie instantanée pour échanger rapidement
- suite bureautique
- archivage chiffré



E-ACTES D'AVOCAT

Gagnez en temps, en souplesse et en sécurité grâce à cet outil vous permettant d'établir vos actes d'avocats (transactions, cessions de parts etc...) de manière 100% électronique, simple à exploiter, rapide à utiliser, totalement sécurisé et ayant toute la valeur d'un acte d'avocat papier.



E-ACTES SOUS SIGNATURE PRIVÉE

Simplifiez la réalisation des actes sous signature privée en permettant à vos clients de signer électroniquement leurs actes à distance ou en présentiel. Avocat initiateur ou avocat conseil, sollicitez ou soyez sollicité par votre confrère pour soumettre et valider un acte ayant toute la valeur d'un acte papier.



E-PROCÉDURES PARTICIPATIVES

Accompagnez vos clients dans la résolution amiable de leurs différends en facilitant la conclusion de conventions de procédures participatives dématérialisées.



AVOVENTES.FR

Une plateforme digitale recensant toutes les annonces en France de ventes aux enchères publiques immobilières qui s'adresse aussi bien aux avocats qu'au grand public. Ce site internet permet une approche complète des ventes à la barre d'immeubles saisis ou licités.

LES OUTILS NUMÉRIQUES DU CNB

FORMATION



E-CATALOGUE DE FORMATIONS

Remplissez votre obligation de formation annuelle de 20 h en toute simplicité grâce à un catalogue de plus de 1 000 formations homologuées en présentiel ou à distance proposées par les CRFPA, les organismes de formation, les universités et le CNB.

En un clic, répertoriez et conservez les formations que vous souhaitez mener et inscrivez-vous directement en ligne.

EVÈNEMENTS FORMATIONS

ADMINISTRATION



E-COTISATION

Simplifiez-vous la vie et réglez directement en ligne les cotisations du Conseil national des barreaux : simple, rapide et sécurisé.



i-CARPA

Un service, qui selon les accords avec votre barreau, vous permet de consulter de manière sécurisée les mouvements de fonds sur votre compte CARPA, de suivre les règlements de vos missions d'aide juridictionnelle et de décompter vos heures de formation.



E-ASSISTANCE

Un problème avec les services numériques du CNB ? e-Assistance est là pour vous aider. Plus fonctionnel, disponible 7j/7 et 24h/24, constamment actualisé, le portail d'aide en ligne vous permet de résoudre toutes vos difficultés en quelques clics grâce notamment à une météo des services, à un moteur de recherche performant et à un chat vous permettant d'échanger avec nos conseillers.



E-BARREAU

Une plateforme d'échange direct avec les tribunaux judiciaires, les tribunaux de commerce et les Cours d'Appel afin de consulter les dossiers des affaires et le registre des audiences et d'envoyer et recevoir les courriers électroniques, actes et pièces de procédure.



TÉLÉRECOURS TA & CAA*

Un service fourni par le Conseil d'Etat qui vous permet d'échanger avec les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel afin de consulter les dossiers de vos affaires, et d'envoyer et recevoir les courriers électroniques, actes et pièces de procédure.



TÉLÉRECOURS CONSEIL D'ETAT*

Développée par le Conseil d'Etat, cette plateforme vous permet d'échanger directement avec cette institution afin de consulter les dossiers de vos affaires, et d'envoyer et recevoir les courriers électroniques, actes et pièces de procédure.

FOCUS : E-PARTAGE



PARTAGEZ VOS FICHIERS EN TOUTE SIMPLICITÉ ET SÉCURITÉ, AVEC ACCUSÉ DE TÉLÉCHARGEMENT

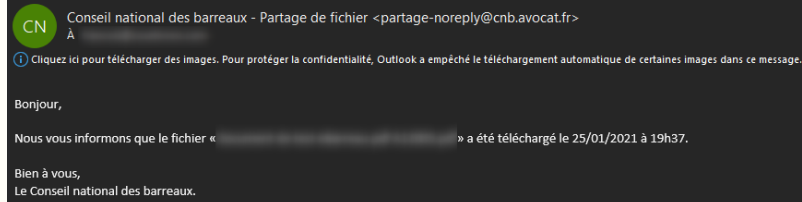
Sélectionnez un fichier (pour partager plusieurs fichiers ou un dossier, créez une archive au format ZIP avant de la partager)



Taille maximum : 1 GB

Tous les fichiers sont cryptés

[CNB] Confirmation de téléchargement de fichiers



Changer de fichier à partager

Téléchargement unique non oui

Si oui, le fichier ne pourra être téléchargé qu'une seule fois, donc le lien de téléchargement ne sera cliquable qu'une seule fois et le fichier sera automatiquement supprimé après ce téléchargement.

Si non, le fichier pourra être téléchargé jusqu'à expiration du lien de téléchargement.

Mot de passe

Si un mot de passe est saisi, le(s) destinataire(s) en aura(ont) besoin pour lire le document. Il leur sera transmis par mail.

Mot de passe à usage unique, sans contrainte de format et de taille.

Durée de disponibilité des liens de téléchargement du fichier 1 jour

Email pour recevoir l'accusé de téléchargement complet

Si vous ne renseignez pas ce champ, vous ne recevrez pas l'accusé de téléchargement du fichier et, pour des raisons de sécurité, il sera impossible d'en retrouver trace.

Envoyer

Paramétrez vos règles d'accès et de disponibilité

Soyez informé quand vos fichiers sont téléchargés

RAPPEL DE VOTRE EMAIL POUR RECEVOIR L'ACCUSÉ DE TÉLÉCHARGEMENT COMPLET.

Si vous ne renseignez pas ce champ, vous ne recevrez pas l'accusé de téléchargement du fichier et, pour des raisons de sécurité, il sera impossible d'en retrouver trace.

Email pour recevoir l'accusé de téléchargement complet

SAISIR VOS INFORMATIONS

Seuls vos nom et prénom seront communiqués aux/des destinataire(s).

Prénom & Nom*

Philippe BARON

SAISIR LES ADRESSES MAIL DES DESTINATAIRES

*Séparez les différents destinataires d'une virgule **

Email(s) destinataire(s)*

PERSONNALISEZ VOTRE MESSAGE

Limitez à 1000 caractères

Abandonner

Envoyer l'email

Envoyez le lien sécurisé directement depuis la plateforme

MES FICHIERS

Afficher 20 fichiers

Recherche

| Fichier | Taille | Téléversé le | Téléchargement unique | Protégé par mot de passe | Limite de disponibilité | |
|------------|--------|--------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------|
| [redacted] | 263KB | 25/01/2021 à 19h37 | Non | Non | 26/01/2021 à 19h37 | Supprimer |
| [redacted] | 905MB | 25/01/2021 à 12h22 | Oui | Non | 26/01/2021 à 12h20 | Supprimer |

2 élément(s) affiché(s) sur 2 < Page 1/1 >

Listez et supprimez vos fichiers

FOCUS : E-CONVENTION D'HONORAIRES

Une solution moderne, gratuite, rapide et sécurisée pour faire signer à distance les conventions d'honoraires

Bonjour, **Me Brigitte BOGUCKI**

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

e-Convention e-Divorce e-Acte d'avocat Procédure participative Archives Probatoires Signataires

Projets e-Convention

Recherche avancée Exporter

| Titre de l'e-Convention | Numéro | De | à | De | à | Tous |
|-------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|----------------------------|---|------|
| Titre de l'e-Convention | Numéro | Date de création | Date limite du parapheur | Etat | | |
| EGDFP conv hono demo | 20230105144221-3dv... | 05/01/2023 à 14h42 | 31/01/2023 | Création de l'e-convention | | |
| | | | 24/01/2023 | Signé par l'avocat | | |
| | | | 31/12/2022 | Expiré | | |
| | | | 31/10/2022 | Clos | | |

Bonjour, **Me Brigitte BOGUCKI**

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

e-Convention e-Divorce e-Acte d'avocat Procédure participative Archives Probatoires Signataires

e-convention

1 2 3 4 5
Création de l'e-convention Scellé par le CNB Signé par l'avocat Signature des clients en cours Clos

Titre de la eConvention Informations générales Clients Documents Signer et envoyer

Montant 0,00 EUR
Date de création 05/01/2023 à 14h36
Numéro de série En attente d'enregistrement
Nom de l'avocat rédacteur Me Brigitte BOGUCKI
Numéro CNBF
Adresse électronique *

Date limite du parapheur * 05/07/2023
Description détaillée

Enregistrer

FOCUS : E-CONVENTION D'HONORAIRES

Une solution moderne, gratuite, rapide et sécurisée pour faire signer à distance les conventions d'honoraires

Bonjour, Me Brigitte BOGUCKI

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

e-Convention e-Divorce e-Acte d'avocat Procédure participative Archives Probatoires Signataires

e-convention

1 2 3 4 5

Création de l'e-convention Scellé par le CNB Signé par l'avocat Signature des clients en cours Clos

EGDFP conv hono demo Informations générales Clients Documents

Signer et envoyer Annuler

Ajouter une nouvelle partie Rechercher

Personne physique Personne morale

Genre

Nom *

Prénom *

Nom d'usage

Date de naissance *

Adresse électronique *

Confirmer l'adresse électronique *

Téléphone mobile * ⓘ

Signature en présentiel ⓘ

* Champs obligatoires

Veillez ajouter un client

FOCUS : E-CONVENTION D'HONORAIRES

Une solution moderne, gratuite, rapide et sécurisée pour faire signer à distance les conventions d'honoraires

Bonjour, Me Brigitte BOGUCKI

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

e-Convention e-Divorce e-Acte d'avocat Procédure participative Archives Probatoires Signataires

e-convention

1 2 3 4 5
Création de l'e-convention Scellé par le CNB Signé par l'avocat Signature des clients en cours Clos

EGDFP conv hono demo Informations générales Clients Documents

Signer et envoyer Annuler

Ajouter un nouveau document

CGU de Signature 3413 KB

Ajouter les documents par glisser-déposer ici ou ajouter les documents en parcourant les dossiers sur votre ordinateur:

Parcourir

Conseils pour ajouter des documents PDF à votre parapheur

Bonjour, Me Brigitte BOGUCKI

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

e-Convention e-Divorce e-Acte d'avocat Procédure participative Archives Probatoires Signataires

e-convention

1 2 3 4 5
Création de l'e-convention Scellé par le CNB Signé par l'avocat Signature des clients en cours Clos

EGDFP conv hono demo Informations générales Clients Documents

Dupliquer

Montant 0,00 EUR
Date de création 05/01/2023 à 15h22
Numéro de série 20230105152207-yz6jPXAl5grKZ3NW
Nom de l'avocat rédacteur Me Brigitte BOGUCKI
Numéro CNBF
Adresse électronique

Date limite du parapheur 05/07/2023
Description détaillée conv hono

Historique

| Etat | Date | Par | Détails |
|--------------------|---------------------|-----------------|--|
| Clos | 05/01/2023 15:25:23 | - | Le parapheur 20230105152207-yz6jPXAl5grKZ3NW a été clos |
| Signé par l'avocat | 05/01/2023 15:25:21 | Isabelle DURAND | Isabelle DURAND a signé le document convention-honoraires egdfp.pdf |
| Signé par l'avocat | 05/01/2023 15:25:21 | Isabelle DURAND | Isabelle DURAND a signé le document Signature_cgu.pdf |
| Signé par l'avocat | 05/01/2023 15:25:17 | Isabelle DURAND | Isabelle DURAND a généré un certificat |
| Signé par l'avocat | 05/01/2023 15:25:08 | Isabelle DURAND | L'OTP saisi par Isabelle DURAND est valide, l'authentification est effectuée avec succès |

2

LE E-DCM

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DCM

Le DCM extrajudiciaire

(depuis loi « J21 » du 18 nov. 2016
entrée en vigueur au 1^{er} janv. 2017)

Fondement : art. 229-1 et suivants du C. civ.

« Lorsque les époux s'entendent sur la rupture du mariage et ses effets, ils constatent, assistés chacun par un avocat, leur accord dans une convention prenant la forme d'un acte sous signature privée contresigné par leurs avocats et établi dans les conditions prévues à l'article 1374 [acte sous signature privée contresigné par avocat(s)] »

Le DCM extrajudiciaire par voie électronique

(depuis la loi du 23 mars 2019)

Fondement : art. 1175, 1° du C. civ.

« Il est fait exception aux dispositions de l'article précédent [art. 1174 du C. civ. qui pose un principe d'équivalence entre écrit papier et numérique lorsque l'écrit est exigé à titre de validité] pour :

1° Les actes sous signature privée relatifs au droit de la famille et des successions, sauf les conventions sous signature privée contresignées par avocats en présence des parties et déposées au rang des minutes d'un notaire selon les modalités prévues aux articles 229-1 à 229-4 »

LE CADRE JURIDIQUE DU DCM EXTRAJUDICIAIRE

Les points clés :

- 1 La convention de divorce prend la forme d'un acte sous signature privée contresigné par les avocats de chacun des époux (art. 229-1 et art. 1374 du C. civ.)
- 2 La signature de l'acte doit avoir lieu en présence des époux et des avocats réunis ensemble dans un même lieu (art. 1145 du CPC), sans substitution ni délégation possible (art. 7.2 du RIN)
- 3 La transmission de la convention à un notaire pour son dépôt au rang des minutes (art. 229-1 du C. civ.) par l'avocat le plus diligent dans un délai de 7 jours à compter du jour de la signature de la convention (art. 1146 du CPC). Le notaire dépose la convention au rang des minutes dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la convention par le notaire (art. 1146 du CPC).

LE DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, dite « Loi Belloubet » a permis le recours à la signature électronique pour le divorce par consentement mutuel



Le Conseil national des barreaux mettait déjà à disposition de la profession une plateforme de signature électronique (e-Acte)



Le Conseil national des barreaux implémente une fonctionnalité dans la plateforme e-Acte permettant la signature électronique de divorce par consentement mutuel



Le dispositif de signature électronique garantit la concomitance des signatures ainsi que la localisation des parties et de leurs avocats.

LE DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Les principales caractéristiques de cette nouvelle fonctionnalité sont de :

- 1 Proposer la convention à la signature des parties dans le respect des obligations prévues par le Code civil et de la contresigner dans des conditions permettant de garantir l'identité de chacun des avocats contresignataires et l'intégrité de l'acte
- 2 S'assurer de la présence des parties et de leurs avocats dans un même lieu et au même moment pour procéder à la signature
- 3 Générer un acte électronique d'un poids maximum de 20Mo dans un format informatique lisible par les logiciels utilisés par les notaires
- 4 Transmettre la convention établie par la voie électronique au notaire par lettre recommandée électronique

LE DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Une signature électronique qualifiée



La signature électronique de l'avocat utilisant la plateforme proposée par le CNB est une signature qualifiée au sens de l'article 1367 du Code civil qui remplit les critères exposés par l'article 1^{er} du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 lequel renvoie au Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché



Cette signature électronique est présumée fiable ce qui en fait l'équivalent d'une signature manuscrite, identifiant son auteur et manifestant son consentement



Toute convention de divorce par consentement mutuel établie au moyen de la plateforme du CNB constitue un écrit électronique au sens de l'article 1366 du code civil, que le notaire devra accepter comme tel. Le notaire ne peut donc refuser de procéder au dépôt d'une convention établie par voie électronique pour ce motif

LE DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La signature électronique en présence des avocats et des parties




La signature électronique doit être effectuée, en présence physique et simultanément, par les parties et les avocats rédacteurs

La plateforme mise à disposition par le Conseil national des barreaux garantit que les parties et les avocats ont respecté l'obligation présentielle pour la signature de la convention. Le dispositif de contrôle est basé sur l'adresse IP :

- Si l'adresse IP de tous les signataires est identique : la signature électronique est possible
- Si une adresse IP diffère : le processus de signature de l'acte est bloqué

PARCOURS DU DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



1 Signature de la convention de e-DCM au sein de la plateforme e-Acte d'avocat

L'outil garanti :

- La concomitance des signatures
- La localisation des parties
- La localisation des avocats

Articles 1175 et 1145 du code civil



Transmission de la convention de divorce et de ses annexes au notaire

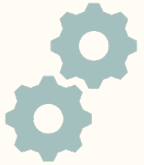


2 Dépôt de la convention au rang des minutes par le notaire

Le dépôt au rang des minutes :

- Intervient dans un délai de 15 jours suivant la date de réception de la convention par le notaire
- Donne ses effets à la convention en lui conférant date certaine et force exécutoire

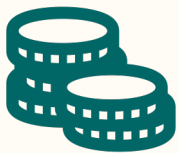
HISTORIQUE DU E-DCM



- 1^{ère} étape | **10 mars 2022** | Déploiement d'e-DCM pour une phase de test uniquement auprès d'avocats pilotes



- 2^{ème} étape | **juin 2022** | Lancement officiel du module e-DCM, ouvert à tous les avocats



- Le module e-DCM est payant (30 €)
- Pour chaque nouvel e-DCM créé, l'avocat reçoit une facture

LE DCM PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Démonstration de l'outil



2

LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET NOS RÈGLES PROFESSIONNELLES

LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Les antivirus
et ordinateurs
sont à jour

Méfiance de
tout ce qui
vient de
l'extérieur

Mots de
passe forts
et uniques

RÈGLES DE BASE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

- Avoir un système d'exploitation à jour
- Avoir un anti-virus à jour
- Mettre des mots de passe sur les ordinateurs, smartphones, tablettes
- Utiliser un VPN pour se connecter sur un réseau non sécurisé
- Ne pas ouvrir de fichiers dont vous ne connaissez pas la provenance
- Ne pas accepter de clé USB
- Pensez aux sauvegardes sur plusieurs lieux et différents supports
- Protéger vos données en ligne avec une extension pour votre navigateur (type disconnect)
- Avoir une seconde clé RPVA



LE MOT DE PASSE

NE DOIT PAS

- Être écrit
- Être une date de naissance
- Être un mot de la langue française
- Être accessible en contournant par le wifi
- Être ré-utilisé
- Être donné ou envoyé (phishing)

DOIT

- Comporter des chiffres, des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux (\$,@%=...)
- Faire au moins 12 caractères
- Être facile à retrouver même si difficile à mémoriser
- Être modifié régulièrement plusieurs fois par an

EXEMPLE DE MOT DE PASSE SÉCURISÉ ET MÉMORISABLE

Exemple

L'article 1797 du code civil :

« *L'entrepreneur répond du fait des personnes qu'il emploie.* »

Donne comme mot de passe

1797=L'erdfdpq'ie



QUELQUES LOGICIELS DE SÉCURITÉ

Gestion de mots de passe

DASHLANE, KEEPASS, LASTPASS

VPN

NordVPN, pureVPN, expressVPN (à noter dashlane en a un intégré, un peu lent)

Antivirus, dans l'idéal suite de sécurité

Kaspersky, Norton, McAfee, Bitdefendeur, AVG, Avast, Intego (pour Mac)

LE PHISHING

L'idée est de vous tromper en se faisant passer pour un organisme de confiance comme une banque, une administration, un service professionnel, pour que vous communiquiez vos mots de passe

Solution simple : NE JAMAIS CLIQUER sur un email vous donnant un lien vers un site sur lequel vous allez devoir entrer votre mot de passe

A la place, allez sur le site concerné comme vous le faites d'habitude.

QUELQUES SITES INTERNET SUR LA CYBERSECURITÉ

www.virustotal.com : pour vérifier si une page internet ou un fichier est vérolé

<https://haveibeenpwned.com/> pour vérifier si votre adresse email a fait l'objet d'un piratage

<https://www.ssi.gouv.fr/> pour lire les conseils de sécurité, c'est un site gouvernemental français

<https://secnumacademie.gouv.fr/> si vous voulez en savoir plus sur les bonnes pratiques de sécurité, toute une série de petits cours simples et efficaces. C'est gratuit et fourni par le gouvernement français

<https://phishing-initiative.fr/contrib/> pour indiquer les éventuelles adresses des emails de phishing que vous recevez et ainsi participer au combat

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> pour se faire aider si vous faites l'objet de cybermalveillance

L'APPLICATION DE NOS RÈGLES PROFESSIONNELLES À LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Quand c'est
Gratuit c'est
Moi le produit

Crypter pour
Garantir la
Confidentialité

Attention aux
Législations
étrangères

LE SECRET PROFESSIONNEL

- Pour le respect de nos obligations déontologiques et notamment du secret professionnel, il nous appartient de faire en sorte que nos correspondances avec nos clients soient protégées au mieux
- Le patriot act oblige les entreprises américaines à donner à leur gouvernement accès à leurs données
- La loi française sur la sécurité intérieure est également pas très sécurisée pour nos données
- Dans ces conditions il est raisonnable d'exclure les services de Cloud américain (Icloud, Google Drive, Dropbox) ou de transfert de données (type Wetransfer). Utiliser le cloud du CNB :
<https://partage.cnb.avocat.fr>
- De même peut-on crypter les e-mails ou à tout le moins les documents transférés (notamment via les ZIP). Le degré de cryptage pouvant légitimement varier en fonction de la situation et du risque de hack
- Utiliser un VPN et un écran de confidentialité dans les transports

LES ADRESSES EMAILS

A EVITER

- Les adresses emails « gratuites » (rien n'est vraiment gratuit), une exception protonmail
- Les adresses emails liées au fournisseur d'accès Internet
- Télécharger un fichier ou cliquer sur un lien quand on n'est pas certain de son origine

A FAIRE

- Avoir plusieurs adresses emails en fonction de leur utilisation ou des personnes qui peuvent les lire
- Filtrer automatiquement les emails pour se faciliter le travail
- En fonction de la situation, prévoir un cryptage des emails ou au moins des pièces jointes sensibles

QUESTIONS – RÉPONSES



LES OUTILS AU SERVICE DU DROIT DE LA FAMILLE

LES 26 ET 27 JANVIER 2023
MAISON DE LA CHIMIE

#EGDFP2023

